

# CONTRAT D'ADHÉSION AU CLUB GINETTE & GUSTAVE

Entre :

**DUQUENNOY CAMILLE, Entrepreneur Individuel**

Raison sociale : DUQUENNOY CAMILLE

SIREN : 908 924 053

SIRET : 908 924 053 00014

TVA intracommunautaire : FR30 908 924 053

Greffe : RCS Lille Métropole

Adresse : Lambersart (Nord)

Ci-après dénommée «**l'Organisatrice**»,

Et :

Nom & Prénom de l'Adhérent : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Ci-après dénommé «**l'Adhérent**».

## ARTICLE 1 – Objet

Le présent contrat définit les conditions d'adhésion et de participation au **Club Ginette & Gustave**, ainsi que les modalités de suivi, de débrief, le processus de matchmaking et les tarifs applicables.

## ARTICLE 2 – Durée d'adhésion & point de départ

La durée d'adhésion court à **compter de la première participation** à une soirée ou une activité organisée par le Club (et non de la date de signature).

Formule	Durée d'adhésion
Abonnement Mensuel	1 mois
Abonnement Trimestriel	3 mois
Abonnement Annuel	12 mois
Pack Premium	12 mois

L'Adhérent s'engage à informer l'Organisatrice, par e-mail ou via le formulaire dédié, de la date de sa première participation afin de déclencher officiellement le calcul de la période d'adhésion.

Tous les bilans (60 min) et débriefs (15 min) ne sont valables **que pendant cette période effective**.

## **Paiement à la signature**

Le montant de la formule choisie est **intégralement dû à la signature** du présent contrat, même si la première participation intervient ultérieurement.

En cas de non-paiement à la signature ou dans les sept (7) jours suivants, l'adhésion pourra être annulée et le contrat caduc.

## **ARTICLE 3 – Formules d'adhésion**

### **3.1 Abonnement Mensuel – 35€/mois (sans engagement)**

- Visioconférence d'accueil (15 min)
- Questionnaire **Micro-Match** (15 questions + photo)
- Accès prioritaire aux événements (frais d'événement en supplément)
- Débrief gratuit de 15 min sur demande après chaque événement
- **Pas** de service de matchmaking personnalisé

### **3.2 Abonnement Trimestriel – 99€ (soit 33€/mois)**

Identique à l'abonnement mensuel **avec la possibilité de souscrire ultérieurement à l'option Matchmaking** (Article 4).

### **3.3 Abonnement Annuel – 350€ (soit ~29€/mois)**

Identique à l'abonnement mensuel pour 12 mois, **avec** accès à l'option Matchmaking à tout moment.

### **3.4 Pack Premium – 999€ TTC (forfait unique)**

- 12 mois d'adhésion complète
- **Option Matchmaking incluse** (Article 4)
- **Une rencontre organisée incluse, et une seconde offerte** si la première n'aboutit pas
- 1 suivi mensuel de 15 min (sur demande)

- Droit à une pause (« break ») de 3 mois maximum
- Disponibilité par mail toute l'année

*Frais d'événement : chaque participation à un atelier ou une soirée est facturée en sus, selon le tarif communiqué avant inscription.*

## **ARTICLE 4 – Option Matchmaking personnalisé**

### **4.1 Éligibilité & Tarification**

Disponible uniquement pour les adhérents **Trimestriels, Annuels et Premium**.  
 Tarif : **199€ TTC** (incluse automatiquement dans le Pack Premium).

### **4.2 Contenu de la prestation**

- **Questionnaire approfondi** (99 questions)
- **Visio-bilan** individualisée (45 min)
- **Avis de recherche personnalisé** (rédaction + mise en valeur)
- **Diffusion** de l'avis (réseau interne & réseaux sociaux, avec accord préalable)
- **Recherche ciblée** & suivi jusqu'à identification d'un match compatible

### **4.3 Rencontre organisée**

- Facturation : **150€ TTC pour les deux personnes** (75 € chacun) – **le paiement peut être intégralement pris en charge par l'une des parties sur simple demande**
- Inclut : préparation individuelle, organisation logistique (lieu, horaires, confirmations) et **débrief post-rencontre de 15 min**
- Frais liés à l'activité (repas, billets, etc.) **non inclus**
- Dans le Pack Premium : 1 rencontre incluse + 1 seconde offerte si la première ne convient pas

La période de sourcing et de mise en relation se poursuit **jusqu'à trois (3) mois après** la date de clôture de l'adhésion.

#### **ARTICLE5 – Débriefs & Coaching**

- **Débrief gratuit de 15 min** après chaque événement ou atelier (à demander dans les 7 jours)
- Dépassement du créneau : forfait de 20 € TTC pour 15 min supplémentaires
- **Coaching ponctuel** : séance de 60 min à 80 € TTC (conseils posture, communication, préparation)

#### **ARTICLE6 – Organisation des rencontres hors événement**

- Rencontre ciblée : **150€ TTC par participant** (profiling + conseils + logistique + débrief) – paiement possible par une seule personne
- Rencontre post-événement (si deux membres souhaitent poursuivre) : **75 € TTC par participant** (briefing + coordination + débrief)
- Frais d'activité (repas, billets, etc.) non inclus

#### **ARTICLE7 – Échange de coordonnées**

L'échange direct de coordonnées pendant les événements est interdit pour préserver la confidentialité.

Si deux adhérents souhaitent échanger leurs coordonnées, la demande est faite à l'Organisatrice ; transmission uniquement après **accord écrit** des deux parties.

#### **ARTICLE8 – Obligations de l'Adhérent**

L'Adhérent s'engage notamment à :

- Être célibataire (non marié, non pacsé)
- Respecter courtoisie, bienveillance et honnêteté

- Participer dans un esprit sincère, sans usage commercial
- Ne pas mentir sur son statut ; toute fausse déclaration entraîne résiliation sans remboursement
- Régler toutes les sommes dues selon les échéances convenues

#### **ARTICLE9 – Résiliation**

Les formules payantes sont **non remboursables**, sauf force majeure.

L'Adhérent peut résilier à tout moment par écrit ; aucun remboursement n'est dû après le début de la période d'adhésion.

Comportement irrespectueux : résiliation immédiate sans remboursement.

#### **ARTICLE10 – Protection des données personnelles**

Traitement conforme au RGPD. L'Adhérent dispose d'un droit d'accès, rectification, suppression et portabilité, à exercer auprès de l'Organisatrice.

#### **ARTICLE11 – Modification des conditions**

L'Organisatrice peut modifier le contrat, les prestations et les tarifs ; toute modification substantielle est notifiée 15 jours avant prise d'effet. Absence de résiliation dans ce délai = acceptation tacite.

#### **ARTICLE12 – Responsabilité**

L'Organisatrice assure la sécurité lors des événements mais n'est pas responsable des dommages causés par les adhérents, sauf faute intentionnelle prouvée. L'Adhérent reste responsable de son comportement et indemnise toute partie lésée.

#### **ARTICLE13 – Comportement des adhérents**

Courtoisie, bienveillance, tolérance obligatoires. Toute attitude inappropriée entraîne suspension ou résiliation sans remboursement.

## **ARTICLE 14 – Propriété intellectuelle**

Tous les supports du Club sont protégés. Aucune reproduction sans accord écrit.

## **ARTICLE 15 – Confidentialité**

Toutes les informations personnelles sont strictement confidentielles. L'Adhérent s'engage à ne pas divulguer les informations obtenues lors des rencontres.

## **ARTICLE 16 – Solution amiable**

Les parties recherchent une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut, compétence du Tribunal de Commerce de Lille Métropole.

## **ARTICLE 17 – Délai de rétractation**

Conformément à la réglementation, l'Adhérent dispose de **14 jours** pour se rétracter. Remboursement sous 14 jours, sauf services déjà fournis avec accord écrit.

## **ARTICLE 18 – Offres promotionnelles ponctuelles**

L'Organisatrice peut proposer des offres temporaires sans modifier les tarifs de base du présent contrat.

## **ARTICLE 19 – Acceptation & signature**

En signant ce contrat, l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des conditions, tarifs et prestations détaillées ci-dessus.

Formule choisie (cocher) :  Abonnement Mensuel – 35 €/mois

Abonnement Trimestriel – 99 € (33 €/mois)

Abonnement Annuel – 350 €

Pack Premium – 999 €

Fait à : ..... Le : .....

Signature de l'Adhérent : .....

Signature de l'Organisatrice : .....